CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SESSION JUIN 2025

BOULANGER PATISSIER (22105)

METROPOLE-MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE	
Epreuves d'enseignement général				
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite	
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Lundi 12 mai 2025	14 h - 16 h 30	écrite	
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite	
Langue vivante A - U4 (1) Epreuve ponctuelle Pour les non habilités au CCF	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h 10 min	écrite orale	
Epreuve de gestion appliquée - E3 -Mathématiques - U33 Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 Sauf Mayotte : 24 et 25 avril 2025	Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique	
Prévention - santé - environnement - U35	Jeudi 26 juin 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite	
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale	
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	A l'initiative des académies		pratique	
Epreuve E1				
Epreuve technologique et scientifique - U1 Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Lundi 19 mai 2025	14 h - 17 h	écrite	
Epreuve E2 : épreuve pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel				
Epreuve pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel - U21 Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2025	Durée : 10 h	écrite pratique orale	
Epreuve E3 : épreuve de gestion appliquée				
Environnement économique, juridique, management - U31 Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Mercredi 14 mai 2025	14 h - 16 h 30	écrite	
Projet professionnel - U32 Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	A l'initiative des académies	Durée globale : 30 min - présentation : 5 min - échange avec le jury : 25 min	orale	
Epreuve facultative				
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale	

⁽¹⁾ La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant

Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane	OUI
---	-----

⁽²⁾ La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.